

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 05 septembre 2024

Délibération n° 2024-09-08

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 30/08/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 30/08/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Senay OZTURK ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOUNO ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD ; Maya VALLART.

Absents excusés :

François TRAMASSET a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 03 septembre 2024
Sandrine COELHO a donné procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 26 août 2024
Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 septembre 2024
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 05 septembre 2024
Alain CALIOT a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 02 septembre 2024
Mylène LARRIEU a donné procuration à David PERRIARD en date du 05 septembre 2024
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 05 septembre 2024
Delphine OUVRANS a donné procuration à Maya VALLART en date du 05 septembre 2024

Absents :

Davy CAMY
Julie ESPIAU

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Budget de la Commune 2024 : Décision modificative N°2

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires prévues aux budgets, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Elles répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et doivent comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.29,

VU le Budget Primitif 2024 adopté le jeudi 07 mars 2024,

VU l'approbation de la décision modificative n°1 du budget, adoptée le 06 juin 2024,

VU la commission des Finances réunie en date du 29 août 2024,

CONSIDERANT la nécessité de prendre une décision modificative du budget de la commune, afin de procéder au réajustement des autorisations budgétaires initialement prévues,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 voix contre (David PERRIARD ; Maya VALLART ; Christel EYHERAMOUNO ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS et Mylène LARRIEU),

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'adopter la décision modificative n°2 au budget 2024 telle que présentée ci-après :

Les masses globales du projet de décision modificative n°2 du budget 2024 sont les suivantes :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	-223 069,00	-223 069,00
Investissement	370 520,00	370 520,00
Total	147 541,00	147 541,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

chap		CA 2023	Total voté 2024	DM 2
013	Atténuations de charge	57 327,58	57 320,00	
70	Produits des services	739 497,71	686 080,00	-7 345,00
73	Impôts et taxes	5 380 542,51	6 052 125,00	-258 152,00
74	Dotations et participations	1 894 448,41	1 977 893,00	24 928,00
75	Autres produits de gestion co	12 1635,46	178 000,00	17 500,00
76	Produits financiers	6,90	10,00	
77	Produits exceptionnel	37 425,47	10 029,46	
	Recettes réelles	8 230 884,04	8 961 457,46	-223 069,00
042	Opérations d'ordre entre sect	71 954,12	42 384,00	
	Recettes d'ordre	71 954,12	42 384,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement	1 677 183,62	1 674 962,54	
	Total Recettes de Fonctionneme	9 980 021,78	10 678 804,00	-223 069,00



Chapitre 70 : Produits des services - 7 345 €

La mise à disposition de l'agent du service urbanisme vers la Communauté de communes n'a pas eu lieu en 2024, il n'y aura donc pas de remboursement.

Chapitre 73 : Impôts et taxes - 258 152 €

La régularisation de la taxe de séjour pour les années 2020 à 2023 due par l'établissement Green Resort est contestée par ce dernier, qui mène une action en justice contre ce titre exécutoire.

Chapitres 74 : Dotations et participations 24 928 €

Les commerçants de « Ondres-Océan » participent depuis cette année au financement de la navette estivale gratuite.

Chapitres 75 : Autres produits de gestion courante 17 500 €

Ces recettes supplémentaires correspondent à la réévaluation contractuelle du loyer de l'établissement Larrendart, ainsi qu'à des remboursements d'assurance.

2. DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

chap		CA 2023	Total voté 2024	DM 2
011	Charges à caractère général	1 779 908,14	2 201 255,00	92 756,00
012	Charges de personnel	4 475 086,63	4 908 991,00	
014	Atténuations de produits	119 765,70	110 000,00	27 800,00
65	Autres charges de gestion courante	621 902,40	757 720,00	-2 970,00
66	Charges financières	99 650,55	267 000,00	31 500,00
67	Charges exceptionnelles	15 837,20	20 100,00	-100,00
	Dépenses réelles	7 112 150,62	8 265 066,00	148 986,00
023	Virement à la section d'investissement		1 883 338,00	-352 055,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 192 908,62	530 400,00	-20 000,00
	Dépenses d'ordre	1 192 908,62	2 413 738,00	-372 055,00
	Total Dépenses de Fonctionnement	8 305 059,24	10 678 804,00	-223 069,00

2.1 Dépenses réelles de la section de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général 92 756 €

On compte dans ce chapitre une majorité de transferts de compte à compte. On peut noter toutefois une augmentation de l'enveloppe dédiée à la restauration scolaire, due à une régularisation de 2022 d'une part et une réévaluation des besoins du nouveau groupe scolaire d'autre part (45 600€), ainsi que des frais de notaires pour l'acquisition de la propriété Bénitah (18 000€), des frais de produits d'entretien qui augmentent en lien avec le nouveau groupe scolaire (7 000€), et les travaux en régie (20 000€).



Chapitre 014 : Atténuations de produits

27 800 €

Cette augmentation est liée à une augmentation de l'attribution de compensation versée à la Communauté de communes du Seignanx, suite au transfert de la gestion et l'entretien de la vélodyssée.

Chapitre 65 : Charges de la gestion courante

- 2 970 €

Des prévisions de certaines participations et subventions sont revues à la baisse suite au paiement des appels de fonds reçus.

Chapitre 66 : Charges financières

31 500 €

Ce sont les intérêts de l'emprunt contractualisé en 2024 auprès de la banque Postale.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

- 100 €

Les amendes fiscales et pénales sont comptabilisées au chapitre 65.

2.2 Dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

Le virement à la section d'investissement est diminué de 352 055€ et les écritures de sortie d'inventaire sont réalisées mais ne peuvent être prévues au budget (-20 000€).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

chap		CA 2023	Total voté 2024	DM2
16	Emprunt et dette	372 300,68	511 350,00	40 000,00
20	Immobilisations incorporelles	45 595,00	34 000,00	10 000,00
204	Subventions d'investissement	138 358,25	644 632,00	-337 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 174 996,84	2 280 050,10	505 520,00
23	Immobilisations en cours	4 476 216,47	4 944 582,90	152 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée		245 000,00	
	Dépenses réelles	6 207 467,24	8 659 615,00	370 520,00
040	Opérations d'ordre entre sections	7 195,12	42 384,00	
041	Opérations d'ordre patrimoniales	400 000,00	318 500,00	
	Dépenses d'ordre	471 954,12	360 884,00	0,00
	Total Dépenses d'Investissement	6 679 421,36	9 020 499,00	370 520,00



Chapitre 16 : Remboursement en capital des emprunts	40 000 €
---	----------

Cela correspond au remboursement en capital de l'emprunt contractualisé en 2024 auprès de la Banque Postale.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	10 000 €
---	----------

Sont ajoutés ici 5 000€ pour une étude hydraulique sur la propriété Michal ainsi que 5 000€ d'indemnités pour les candidats évincés lors de la consultation de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de la mairie.

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	- 337 000 €
---	-------------

La convention de maîtrise d'ouvrage pour « l'aménagement d'un tronçon modes doux » sur la RD810 passée avec la Communauté de communes du Seignanx, indique que ce dispositif sera traité en opérations sous mandat, ce qui implique que les remboursements seront imputés au chapitre 21 et non au chapitre 204.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	505 520 €
---	-----------

Seront rajoutés au chapitre 21, 300 000€ pour l'acquisition de la propriété Benitah, 247 000€ de participation à l'aménagement de la RD810 auprès de la Communauté de communes, ainsi que 10 000€ pour du matériel de bureau et mobilier pour la nouvelle classe de maternelle et 9 850€ pour de nouvelles chaises du restaurant scolaire. En revanche, 60 000€ sont retirés aux travaux d'assainissement de la rue E. Castaings pour cause de glissement sur 2025.

Chapitre 23 : Travaux en cours	152 000 €
--------------------------------	-----------

Les avenants, révisions de prix et travaux divers du nouveau groupe scolaire nécessitent une augmentation de 152 000€.

2. RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

chap		CA 2023	Total voté 2024	DM 2
10226	TAM	2 12 019,93	2 12 000,00	
10222	FCTVA	134 203,84	166 234,00	
024	Produits des cessions		500 000,00	-5 500,00
13	Subventions	848 751,74	2 246 062,40	39 700,00
16	Emprunts d'équilibre	2 600 000,00	1 605 504,66	708 375,00
27	Autres immobilisations financ	1 879 433,41	0,00	
45	Comptabilite distincte rattachée		245 000,00	
	Recettes réelles	5 674 408,92	4 974 801,06	742 575,00
021	Virement de la section de fonc	0,00	1 883 338,00	-352 055,00
040	Opérations d'ordre - Amortiss	1 192 908,62	530 400,00	-20 000,00
041	Opérations d'ordre patrimoniales	400 000,00	318 500,00	
	Recettes d'ordre	1 592 908,62	2 732 238,00	-372 055,00
001	Résultat d'investissement rep	725 563,76	13 13 459,94	
	Total Recettes d'Investissement	7 992 881,30	9 020 499,00	370 520,00



2.1 Recettes réelles de la section d'investissement

Chapitre 024 : Produits des cessions	- 5 500 €
--------------------------------------	-----------

Les cessions des tableaux (+ 3 500€) et du local jeune (+ 5 000€) sont augmentées, alors que la cession de la maison Carret est diminuée de 14 000€.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement	39 700 €
--	----------

Le département a notifié à la commune l'attribution d'un Fonds d'Equipement des Communes à hauteur de 35 000€ pour le mobilier du nouveau groupe scolaire, et le Centre de Gestion des Landes octroie à la commune 4 700€ pour l'acquisition de nouveaux fauteuils de bureaux pour les agents.

Chapitre 16 : Emprunts	708 375 €
------------------------	-----------

Un emprunt d'équilibre est prévu pour 708 375€.

2.2 Recettes d'ordre de la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement est diminué de 352 055€ et les écritures de sortie d'inventaire sont réalisées mais ne peuvent être prévues au budget (- 20 000€).

ARTICLE 2. Mme le Maire est habilitée à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,
Le 06 septembre 2024,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 09 / 09 / 2024

- après télétransmission électronique le 09 / 09 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 09 / 09 / 2024